

Modification d'une société

(Objet social, activités, forme juridique, dénomination, date de clôture, capital...)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

1. Le formulaire de déclaration **M2** en **2 exemplaires par courrier (voir *)** ou via : <https://www.cfe-metiers.com>

Attention, pour que votre **déclaration en ligne soit recevable**, vous devez joindre la copie recto/verso de votre pièce d'identité avec la mention «Je certifie que la copie est conforme à l'original» + date et signature.



Bon à savoir : Nous vous recevons en rendez-vous individuel dans le cadre de nos prestations d'accompagnement, sur place ou par téléphone, un conseiller saisi pour vous la déclaration M2. C'est l'assurance d'un dossier conforme ! (1)

2. **Un exemplaire du procès-verbal** de l'Assemblée Générale ayant décidée de la modification apportée aux statuts
3. **Un exemplaire des statuts mis à jour et certifié conforme** par les représentants légaux (si le gérant est nommé dans les statuts).
4. **Un exemplaire du journal d'annonces légales** ou copie de la demande de publication dans un journal d'annonces légales.
5. **Tarifs** (règlement CB, chèque ou virement pour la CMA27 / Uniquement en chèque pour le GTC)

Modification	A l'ordre de la CMA de l'Eure		A l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce	
	Redevance <i>inclus dans l'abonnement</i>	Accompagnement à la formalité (1) <i>inclus dans l'abonnement</i>	SARL ou SAS	EURL ou SASU
Date de clôture / continuation malgré actif net inférieur moitié du capital	GRATUIT	50 €	76,01 €	
Capital social			192,01 €	76,01 €
Adresse domicile personnel			62,08 €	
Mise en sommeil / nom commercial ou enseigne / adjonction activité <u>déjà prévue dans l'objet social</u>	13,33 €		178,08 €	62,08 €
Objet social / dénomination			192,01€	76,01 €
Forme juridique			212,08 €	76,01 €
Ouverture établissement secondaire (siège dans l'Eure)			Si création : 64,75 € Si achat ou apport : 67,44 €	
Ouverture établissement secondaire (siège Greffe différent dans l'Eure)	GRATUIT		Si création : 103,02 € Si achat ou apport : 105,71 €	
Ouverture établissement secondaire (siège hors Eure)			Si création : 103,02 € Si achat ou apport : 105,71 €	
Fermeture établissement secondaire (siège dans l'Eure)			62,08 €	
Fermeture établissement secondaire (siège Greffe différent dans l'Eure)	13,33 €	44,17 €		
Fermeture établissement secondaire (siège hors Eure)	GRATUIT			

DOCUMENTS A FOURNIR SELON LES CAS

S'il s'agit d'une adjonction d'activité

Pour les activités règlementées : Mécanique et carrosserie, Métiers de Bouche, Métiers du Bâtiment, Prothésiste dentaire, Ramonage, Maréchal-ferrant, Esthétique, Coiffure.

- Le formulaire Justificatif de Qualification Professionnelle Artisanale - JQPA (*)
- Une copie du diplôme **ou** certificats de travail (36 mois minimum)
*Il faudra présenter une **qualification pour chacune des activités règlementées exercées***
Attention : si Coiffure en Salon, il faut fournir un BP ou un BM

Pour une activité ambulante (vente sur les marchés, les salons, les foires...) :

- Le formulaire de déclaration de l'activité ambulante (*)
- Une photo d'identité couleur du demandeur au format officiel
- Un règlement par chèque de **30€** à l'ordre de la CMA de l'Eure

CAS PARTICULIER :

- ↳ Si l'activité ajoutée est déjà mentionnée dans l'objet social, alors vous n'avez pas besoin de fournir les statuts mis à jour, l'annonce légale et le PV d'AG.
- ↳ Si la société ajoute une activité artisanale, entraînant son immatriculation au Répertoire des Métiers, vous devez vous référer à la liste des pièces intitulée « adjonction activité artisanale ».

Modification relative à un établissement secondaire et mise en sommeil

- Aucun document n'est à fournir, mais des frais sont à prévoir (cf. tableau des tarifs en point 5).

Autres modifications

- Cf. pièces 1 à 5 indiquées précédemment.